



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2016

1. ACCEPTATION du préavis 09/2016

fixant les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021

- 1) Plafond d'endettement : CHF 24'000'000.-
- 2) plafond de risque pour cautionnements et autres engagements : CHF 14'600'000.-

2. ACCEPTATION du préavis 10/2016

- 1) adoptant le budget communal 2017 tel que présenté.
- 2) pris acte du plan d'investissement

3. ACCEPTATION du préavis 12/2016

acceptant ce préavis concernant le traitement des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 (sans changement par rapport au préavis 70/2016)

4. Nominations des délégués suivants :

Nomination d'une conseillère à l' AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs)

Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Est élue :

Madame Cécile CUENOUD

A l'unanimité par acclamation

Nomination d'un délégué au Conseil Intercommunal (Organe législatif du Conseil régional)

Le vote a lieu au bulletin secret.

Les candidats annoncés sont Messieurs :

Walter BAUMGARTNER, Elouan INDERMUEHLE et Christophe PIDOUX

Premier tour :

Bulletins délivrés 42, rentrés 42, blanc 1, nuls 0.

Valable 41, majorité absolue 21.

ont obtenu des voix :

Monsieur Walter BAUMGARTNER 20 voix

Monsieur Elouan INDERMUEHLE 5 voix

Monsieur Christophe PIDOUX 16 voix

Aucun candidat n'obtenant la majorité absolue un deuxième tour est nécessaire.

Deuxième tour :

Messieurs Elouan INDERMUEHLE et Christophe PIDOUX annoncent qu'ils se retirent. Le nombre de candidat est désormais égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Est élu :

Monsieur Walter BAUMGARTNER

A l'unanimité par acclamation

Nomination d'un suppléant du délégué au Conseil Intercommunal (Organe législatif du Conseil régional)

Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Est élu :

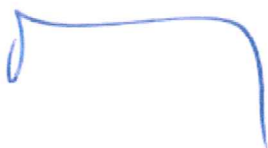
Monsieur Christophe PIDOUX

A l'unanimité par acclamation

Genolier, le 8 décembre 2016

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président



Denis Matthey



Le Secrétaire



Pierre-Alain Zufferey